

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 49 (1991)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Les migrations européennes de main d'œuvre  
**Autor:** Tapinos, Georges  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-140045>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES MIGRATIONS EUROPEENNES DE MAIN D'OEUVRE

Georges Tapinos,  
*professeur de démographie*  
*Institut d'études politiques,*  
*Paris*

Le thème des migrations européennes de main-d'oeuvre se signale par l'importance qu'il représente pour les sociétés européennes, mais aussi par le caractère symbolique qu'il revêt\*.

Je me propose :

- d'esquisser un bilan de l'expérience migratoire européenne;
- d'envisager l'avenir dans la perspective de l'échéance communautaire de 1993 et, à cet égard, de présenter quelques réflexions sur la situation de la Suisse.

## I - LE BILAN

Les mouvements internationaux de travailleurs et de leurs familles constituent un élément essentiel de l'histoire démographique, économique et politique des pays européens au cours des quarante dernières années. Pour certains pays, il s'agit d'un phénomène relativement nouveau - c'est le cas de l'Allemagne qui n'avait au début des années 60 que 1% environ d'étrangers dans sa population - pour d'autres, au contraire, et c'est le cas de la France et de la Suisse, il s'insère dans une tradition séculaire. Aujourd'hui la population d'étrangers est d'environ 7 à 9% en France, dans l'ex-RFA et en Belgique.

Elle atteint 15,6% en Suisse, proportion qui n'est dépassée que par le Luxembourg et des petits états comme l'Andorre.

L'histoire de l'immigration de travailleurs en Europe depuis la guerre, c'est celle du passage d'une logique économique - la demande de travail - à un phénomène de société - l'établissement de communautés étrangères. Dans cette période de quarante ans, la fermeture des frontières en 1973-1974, par les principaux pays demandeurs de main-d'oeuvre - la RFA, la France, la Belgique - marque une rupture qui a eu des effets sensibles sur la présence étrangère et que je voudrais rappeler.

A l'origine, le recours à l'immigration étrangère a représenté pour la plupart des pays européens une réponse à une situation de suremploi créée par les conditions démo-

---

\* Conférence prononcée lors de la cérémonie d'ouverture des cours de l'année académique à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Lausanne le 22.10.90.

graphiques, héritées des années trente et le rythme exceptionnel de croissance économique des années 50 et 60. Si l'appréciation de l'impact économique de l'immigration a pu faire l'objet d'analyses divergentes, le rôle que l'immigration a tenu dans le processus de croissance est incontestable.

Le caractère récurrent du recours à l'immigration étrangère, le développement du processus migratoire qui s'est traduit par le regroupement familial et l'accès au marché du travail des personnes entrées au titre du regroupement familial et ensuite la fermeture des frontières en 1974, qui a modifié les attentes des étrangers et accru la durée moyenne de séjour, ont transformé profondément la structure de la population étrangère, dans deux directions apparemment contradictoires.

D'un côté, on assiste à une atténuation des caractéristiques spécifiques, une homogénéisation par rapport à la population nationale. Au schéma-type de l'étranger des années de forte croissance économique - un homme, jeune, actif, peu qualifié, employé dans l'industrie, logeant souvent dans un foyer - s'oppose désormais une féminisation de la population étrangère, une baisse du taux d'activité, une extension vers les activités tertiaires. Mais d'un autre côté, et cela en relation directe avec la fermeture des frontières, on note un changement radical dans la répartition par pays d'origine.

En France, par exemple, la répartition par nationalité se transforme. La comparaison des recensements de 1975 et de 1982 montre que les Italiens et les Espagnols ne représentent plus que 18% du total de la population étrangère contre 28% en 1975, alors que la proportion des Africains - originaires du Maghreb et de l'Afrique Noire - passe de 20% en 1962 à 43% en 1982. Ces comparaisons intercensitaires ne reflètent pas nécessairement les tendances migratoires. Elles illustrent, avec force, l'impact différentiel de l'arrêt des migrations, selon la phase du processus migratoire où se situait chaque flux en 1974. En simplifiant, on peut opposer le cas des Espagnols et des Italiens à celui des Maghrébins; les premiers avaient amorcé, avant 1974, un mouvement de retour que les perspectives d'évolution de l'un et de l'autre pays ont consolidé. Pour ces nationalités, l'arrêt a été réellement suivi d'une baisse des effectifs. A l'inverse, pour les Maghrébins, l'arrêt a eu pour effet de ralentir les retours, de prolonger la durée de séjour et d'inciter au regroupement familial. Un phénomène identique s'observe en Allemagne Fédérale. Entre 1973 et 1983, la proportion des Italiens et des Turcs dans la population étrangère passe respectivement de 16% à 12,5% et de 23% à 34%. Dans le même temps, les transformations du marché du travail - accès des générations nombreuses du baby-boom, hausse de l'activité féminine, redistribution de l'emploi industriel et accroissement du chômage - ont atténué le caractère complémentaire de l'emploi étranger et ont fait place, en partie, à des situations de concurrence. Le problème des effets de la présence étrangère sur l'emploi national a retenu l'attention sans pour autant que les rares études analytiques n'autorisent à conclure à un effet d'éviction.

La question de l'immigration se pose aujourd'hui à deux niveaux: la population étrangère résidente dans les pays européens d'une part, la perspective de nouveaux flux d'entrée d'autre part.

Parmi les étrangers, une grande majorité est appelée à s'établir définitivement dans les pays d'immigration, et, sauf à envisager des mesures coercitives de renvoi, c'est par rapport à ce fait essentiel que le problème doit être considéré. Il en résulte un glissement dans la problématique, de l'économique au social et au politique. L'immigration est devenue un problème de société, qui se pose désormais en termes politiques. L'alternative n'est plus, en effet, entre le retour des étrangers et leur établissement définitif dans les pays d'accueil; elle est entre le maintien de leur statut d'étranger et leur intégration aux sociétés d'accueil quel que soit le modèle d'intégration de référence à la française ou à l'américaine.

S'agissant de nouveaux flux d'entrées éventuelles, on assiste à un élargissement de l'espace migratoire; traduction d'une nouvelle géopolitique, trois tendances se dégagent.

D'abord, la ligne de partage entre le Nord et le Sud s'est déplacée. Les pays de l'Europe méridionale, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal, terres d'émigration par excellence, sont devenues, à leur tour, des pays d'immigration. Ils se trouvent confrontés, depuis quelques années, à des entrées de travailleurs étrangers Tunisiens en Italie, Marocains en Espagne - situation à laquelle ils n'ont pas été préparés et qu'ils ont du mal à affronter. A l'exemple de certains secteurs d'activité qui, traditionnellement, ont joué dans la migration le rôle de premier secteur d'entrée, les pays du Sud européen pourraient constituer, à l'avenir, les pays de la première entrée.

Deuxièmement, on observe le développement de flux nouveaux originaires de pays qui n'ont pas participé au marché du travail européen. Flux d'illégaux ou de demandeurs d'asile, que l'on mesure mal, dont on a une idée, notamment à l'occasion des opérations de régularisation. Ainsi en Italie en 1986, les Sri-Lankais et les Philippins constituaient la deuxième et la troisième nationalité par ordre d'importance, de l'opération de régularisation.

Il y a enfin les bouleversements à l'Est, qui contiennent peut-être une potentialité d'émigration sur laquelle je reviendrai dans quelques instants.

Je voudrais conclure ce bilan rapide de l'évolution et de l'état des lieux, par une réflexion plus générale sur la signification du phénomène migratoire, qui illustre un aspect fondamental, le conflit entre l'intérêt individuel, le droit des gens, et l'intérêt collectif, le droit des peuples.

Le droit de pouvoir quitter librement sa patrie doit être réconcilié avec le droit des états de contrôler l'entrée sur leur territoire. Dans la conception dite mercantiliste qui a prévalu jusqu'au 18ème siècle, la puissance et la richesse étant associées au nombre, l'émigration, comme d'ailleurs le suicide, était considérée comme une atteinte à la nation. Cesare Beccaria, dans son *Traité des Délits et des Peines* (1764), tout en reconnaissant que l'émigration cause du tort à la patrie, affirme l'inefficacité de toute loi qui "ôterait aux citoyens la liberté de quitter leur pays". Il ajoute "la défense de sortir d'un pays, ne fait qu'augmenter dans celui qui l'habite, le désir de le quitter", et il conclut "la plus sûre manière de fixer les hommes dans leur patrie, c'est d'augmenter le bien-être respectif de chaque citoyen".

Mais le droit de sortie n'entraîne pas le droit d'entrer. Les raisons ne manquent pas, en effet, pour légitimer le droit des états à contrôler leur frontière.

*Raisons politiques:* l'exercice et l'étendue de la souveraineté.

*Raisons économiques:* l'existence d'externalités, les nouveaux entrants bénéficiant de la croissance cumulée.

*Raisons socio-culturelles:* la volonté de maintenir un certain équilibre entre les différentes composantes du corps social.

La légitimité du contrôle ne signifie pas pour autant qu'il soit opportun, au regard de critères démographiques ou économiques, par exemple. Ainsi pour beaucoup d'économistes, toute restriction à la mobilité internationale du travail diminue le bien-être des deux pays partenaires de l'échange et l'on peut calculer le coût d'opportunité, ou le prix moyen de l'absence de libre circulation.

Enfin, l'opportunité d'une politique d'ouverture ou de restriction laisse entière la question de son efficacité. On trouve dans l'histoire des migrations européennes de main-d'oeuvre, de nombreux exemples de ces déséquilibres, des conflits d'intérêt, de la difficulté de concevoir et de mettre en oeuvre une politique juste, opportune et efficace.

En effet, à beaucoup d'égards, les années quatre-vingt ont marqué la fin des illusions, pour les candidats à l'émigration et pour les états qui se reconnaissent le droit de contrôler les mouvements et de définir le statut de leurs résidents. Les années de prospérité avaient entretenu l'apparence d'une demande illimitée de travailleurs étrangers par les pays industriels européens. La fermeture des frontières en Europe occidentale et le long débat aux Etats-Unis sur la réforme de l'immigration ont rappelé un fait d'évidence: le nombre d'individus prêts à émigrer reste très supérieur à celui que les pays récepteurs sont disposés à accueillir.

Ces politiques restrictives ont réduit l'espoir des candidats au départ de voir leurs projets se réaliser. Mais elles se sont révélées illusoire également pour les états concernés, et à double titre.

En effet, une fois les travailleurs admis, la marge de manoeuvre est réduite pour les états démocratiques. Les tentatives de blocage de l'entrée des familles ou d'interdiction de l'accès au marché du travail aux personnes entrées au titre du regroupement familial, ou encore, les politiques d'incitation au retour, ont fait long feu. Les états démocratiques ne peuvent pas tout se permettre. Les pays européens redécouvrent que le fait migratoire peut être dissocié du système de représentation politique.

Mais c'est aussi la possibilité qu'ont ces pays de contrôler les entrées nouvelles qui est en cause. Certes, l'immigration clandestine s'est accrue, mais ce qui est plus intéressant, c'est l'accroissement des demandes d'asile, qui sont désormais la seule possibilité légale d'immigrer. Ayant pris conscience du risque de voir devenir inopérante la distinction entre les réfugiés politiques et les migrants économiques, distinction qui justifie l'existence d'une procédure particulière, les pays d'accueil ont réagi par une sévérité accrue dans l'examen et l'acceptation des dossiers; les refus sont devenus la règle générale. Mais précisément, du fait du caractère suspensif de la procédure et de sa durée, elle-

même liée à l'afflux des demandes et aux difficultés croissantes d'apprécier les preuves de l'état de réfugié, l'augmentation des refus n'a pas entraîné une diminution des demandes d'asile, tout au contraire. C'est là le chapitre le plus récent qui illustre le jeu respectif des forces du marché et de la demande de travail d'un côté, de la volonté étatique de ne pas perdre le contrôle des entrées de l'autre.

## **II - COMMENT PEUT-ON ENVISAGER L'AVENIR, EN PARTICULIER DANS LA PERSPECTIVE DE L'ECHEANCE DE 1993 ?**

Les raisons qui expliquent les migrations internationales de main-d'oeuvre, dans le passé récent - les quatre dernières décennies - subsistent: le déséquilibre entre les pays riches et les pays pauvres ne s'est pas atténué; la demande de travail des pays européens devrait à nouveau s'accroître vers la fin du siècle - pour certains pays c'est déjà le cas (l'Allemagne de l'Ouest ou la Suisse).

Mais les conditions ont changé. Les pays européens savent désormais que l'immigration de main-d'oeuvre conduit inéluctablement à l'établissement de communautés étrangères, que les mécanismes du marché tendent à l'emporter sur les politiques migratoires, que la nouvelle géographie risque d'accroître sensiblement la pression migratoire provenant des pays moins développés.

Esquissons les grandes lignes.

Tournons-nous vers l'Afrique et l'Asie, ou des pays comme la Yougoslavie et la Turquie. Pour la plupart d'entre eux, les taux de croissance démographique ont été de l'ordre de 3% au cours des vingt dernières années et, par conséquent, leur offre de travail est appelée à s'accroître dans le futur à un rythme au moins aussi fort. L'examen de leurs perspectives économiques montre à l'évidence que leur croissance économique ne pourra atteindre un niveau qui permette l'absorption de cette offre de travail et l'émigration sera considérée pour beaucoup comme la seule issue possible.

De plus, pour ces pays, l'échéance communautaire de 1993 semble susciter davantage d'appréhensions que d'espérances. Ils craignent d'abord que le mouvement en faveur d'une harmonisation des politiques nationales n'ait pour effet de faire disparaître les dispositions favorables qui résultent d'accords bilatéraux fondés sur des liens historiques - en particulier la politique en matière de visa pourrait être ajustée sur les pays les plus restrictifs. Ils craignent également que les investissements privés, compte tenu des incertitudes économiques et politiques des pays du Tiers-Monde, ne soient incités à s'orienter davantage vers la Communauté, pour tirer parti des facilités offertes par le marché unique. Enfin, ils s'inquiètent de la présence dans la CEE élargie, des pays du Sud - Grèce, Espagne, Portugal - qu'ils voient comme des concurrents.

Mais c'est aussi vers l'Est que, désormais, nous devons porter notre regard. L'effondrement du glacis soviétique, la rapidité et la profondeur du changement politique, le choix en faveur d'une économie de marché, ont surpris les analystes occidentaux qui ne se risquaient pas à envisager un tel bouleversement; ils ont surpris les intéressés eux-



mêmes qui n'osaient l'imaginer. Les transformations économiques qui doivent nécessairement en résulter ne manqueront pas d'avoir une incidence sur les marchés du travail et la mobilité internationale des hommes. Evitons cependant de chercher à faire oublier notre incapacité à avoir prévu ce qui s'est passé, en nous hâtant de prédire l'émergence de grandes vagues migratoires. La difficulté à prévoir tient d'abord à notre ignorance du passé, ce qui exclut la plus rudimentaire des projections, l'extrapolation. Les migrations internationales n'ont pas totalement épargné les pays de l'Est au cours des dernières années, ou du moins certains d'entre eux, mais elles ont été principalement liées à des événements dramatiques et n'ont connu une poussée exceptionnelle qu'au cours des toutes dernières années, précisément lorsque les départs ont pu être possibles, alors que les frontières étaient toujours fermées. L'incertitude quant à la réalité du changement politique, la possibilité de pouvoir bénéficier du statut de demandeur d'asile, ont accéléré le mouvement. La deuxième difficulté tient à l'extrême complexité et diversité des situations démographiques et économiques d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays eux-mêmes, dans cet ensemble de cinq pays qui ont une population d'environ 100 millions, dont plus du tiers pour la Pologne. Il reste que le différentiel de niveau de vie entre l'Est et l'Ouest, sans atteindre l'amplitude des écarts qui nous séparent du Tiers-Monde voisin, n'est pas sans commune mesure avec ces écarts. La statistique de la Banque Mondiale est à cet égard trompeuse, qui s'appuie apparemment sur une conversion des monnaies aux taux de change officiels, sous-estimant très fortement l'ampleur des différences. L'exemple le plus étonnant est celui des deux anciennes Allemagnes pour lesquels le PNB par tête est supposé être en 1987 respectivement de 11'860 dollars à l'Est et de 18'450 à l'Ouest ! Il est possible également que des affinités culturelles soient susceptibles, en l'absence d'obstacles juridiques à la mobilité, à la sortie comme à l'entrée, de concrétiser des projets migratoires. Enfin, l'existence pour certains pays d'une importante diaspora à l'étranger - on songe, par exemple, aux communautés polonaises aux Etats-Unis ou en France - pourrait constituer un facteur d'attraction non négligeable. Mais à l'inverse, la libéralisation politique à l'Est exclut désormais les ressortissants de ces pays du bénéfice de l'asile politique.

Au total le déséquilibre est éclatant, la potentialité d'ajustement par la mobilité des facteurs existe, en sera-t-il ainsi pour autant ? Une émigration massive qui résulterait de la levée des barrières juridiques nous paraît hautement improbable. La différence de niveau de vie favorise l'émigration, elle ne constitue pas en elle-même une condition nécessaire et suffisante. Le calendrier et l'amplitude des flux migratoires dépendra du rythme et de la profondeur des transformations économiques des pays de l'Est. L'introduction progressive de l'économie de marché et la nouvelle allocation de ressources vont se traduire par une diminution de l'emploi public, qui a peu de chances à court terme d'être absorbé par le nouveau secteur privé. Il faut s'attendre évidemment à des réajustements de prix et à un accroissement du chômage. L'émergence de courants migratoires est inéluctable, ils ne devraient pas prendre, pour autant, une dimension apocalyptique, comme le suggèrent certains; ils n'apparaîtront pas dans l'immédiat, mais lorsque les transformations économiques feront sentir leurs effets sur le marché du travail.

Pour prendre la mesure complète des changements à l'Est, il faut aussi tenir compte de l'incidence de ces changements sur les pressions migratoires originaires du Tiers-Monde. Les pays de l'Est s'orientent vers une réduction et une réorientation de leur aide. La diminution du montant global de l'aide, le rapatriement des experts, la disparition pour les pays du Tiers-Monde, de la possibilité de régler leur dette directement par leurs exportations à des prix conventionnels, la nécessité pour les pays de l'Est d'accroître l'efficacité de leur aide, et pour ce faire de privilégier les critères économiques au détriment des critères politiques et idéologiques dans le choix des pays récepteurs, se traduiront par une aggravation de la situation dans certains pays, désormais laissés pour compte (en Afrique, l'Angola, le Mozambique, l'Ethiopie, en Asie, le Vietnam, le Kampuchéa, le Laos). L'on peut s'attendre également au départ des pays de l'Est, de certains travailleurs originaires du Tiers Monde - du Vietnam en particulier- ce qui nous ramène au problème du développement économique des pays pauvres qui reste le coeur du problème.

Les conditions d'une reprise des mouvements existent. Faut-il en déduire pour autant que ces mouvements auront lieu ? La réponse dépendra, demain comme hier, des pays développés d'Europe occidentale. Deux arguments sont invoqués à l'appui d'une reprise des migrations, l'un et l'autre se rattachent aux évolutions démographiques.

L'argument démographique, à proprement parler, ne peut être retenu. Il est vrai que le déclin de la fécondité, n'étant pas compensé par les progrès de l'espérance de vie, la population de la plupart des pays européens (et en particulier de la Suisse), est appelée à diminuer. L'idée d'annuler cette baisse, voire d'assurer un accroissement positif et, objectif, encore plus ambitieux, de pouvoir maintenir grâce au recours à l'immigration un rapport de dépendance "retraités sur actifs" constant - disons de 1 à 3 - pour éviter la dégradation des systèmes de retraites, est parfaitement illusoire. Annuler l'effet de la baisse de la fécondité par l'immigration suppose des flux d'entrées extrêmement importants et sans aucune mesure avec les flux observés par le passé. Maintenir constante la charge des retraites suppose une fluctuation considérable, successivement des entrées et des sorties d'étrangers.

En revanche, l'argument qui s'appuie sur les perspectives de l'offre de travail est plus convaincant. Il apparaît que, une fois "absorbées" les générations nombreuses issues du baby-boom, et stabilisés les taux d'activité féminins, une diminution de l'offre de travail devrait se produire. C'est déjà le cas en RFA, ce qui n'est pas sans expliquer la facilité avec laquelle ce pays a accueilli ses propres nationaux en provenance des pays d'Europe de l'Est. L'accident historique, imprévisible, rencontre ici des éléments explicatifs structurels qui laissent envisager la poursuite du mouvement dans le proche avenir. De même, les pratiques de soustraction et l'extension de l'économie informelle constituent un facteur d'attraction de main-d'oeuvre immigrée qui se traduira nécessairement par certains flux d'entrée, ce qui est le cas actuellement.

Quelle pourrait être l'incidence de 1993 sur les mouvements migratoires ? Sur ce point, la théorie économique et l'expérience des trente dernières années est éclairante. Le processus d'unification économique de l'Europe s'est déroulé suivant un calendrier qui est essentiel pour en comprendre les implications sur les mouvements internationaux de



main-d'oeuvre. La disparition des obstacles tarifaires et contingentaires au mouvement des marchandises a précédé l'instauration d'une libre circulation des travailleurs. Il en est résulté un développement des échanges intra-communautaires et une tendance au rapprochement des niveaux de vie, qui par voie de conséquence a réduit l'incitation à émigrer, lorsque celle-ci a été rendue possible. La convergence des évolutions démographiques, en particulier la baisse de la fécondité dans les pays du Sud, a renforcé cette tendance. En définitive, le Traité de Rome a probablement diminué l'incitation à la mobilité intra-communautaire.

Mais dans le même temps, l'accroissement des échanges intracommunautaires s'est fait au détriment, du moins en termes relatifs, des échanges avec les pays tiers, moins développés. L'exemple des échanges de la France avec la zone franc est illustratif à cet égard. Pour ces pays tiers, l'émigration à destination de la Communauté est apparue comme une façon de surmonter leur désavantage commercial. La forte demande de travail des pays de la Communauté, jusqu'au milieu des années 70, a rendu possible ces projets d'émigration et, en définitive, la proportion d'étrangers originaires de pays tiers (qui inclut à l'époque l'Espagne, la Grèce et le Portugal) s'est fortement accrue.

Il en sera probablement de même à l'avenir. Le marché unique européen ne va pas entraîner un accroissement de la mobilité intra-communautaire, il est fort probable, en revanche, qu'il se traduise par un accroissement de l'immigration en provenance des pays tiers, et ce d'autant plus que les pays du Sud seront perméables à ces entrées.

Dans ces conditions, demain plus qu'hier, l'offre potentielle d'émigrants étant infiniment supérieure à la capacité d'absorption des pays européens, doit-on envisager une alternative partielle, qui viserait par une politique de coopération à accélérer le développement économique des pays du Tiers-Monde et serait susceptible de diminuer l'incitation à émigrer. A long terme, il n'y a pas d'autre option. Mais pour les décennies à venir, une telle stratégie a autant de chances de stimuler l'émigration que de tarir les flux. Une telle politique n'a pas été envisagée pour l'instant, par les pays européens, encore moins d'ailleurs par les pays qui en seraient les bénéficiaires. Ces actions ne pourraient atteindre l'objectif visé que si elles étaient susceptibles de favoriser un processus de développement caractérisé par un accroissement du revenu et de l'emploi d'une part, d'agir de façon significative et dans la direction souhaitée sur les déterminants de la décision d'émigrer, d'autre part.

Pour diverses raisons analytiques, que vient confirmer l'expérience historique, l'amorce d'un processus de développement favorise la mobilité interne et internationale des travailleurs, plutôt qu'elle ne la freine. En aidant les pays moins développés, nous contribuerons à long terme à une atténuation des déséquilibres, et probablement à un ralentissement des courants migratoires, mais ce terme est très long. Ce qui ne doit pas conduire à rejeter une politique de coopération, tout au contraire. Mais ce qui impose de se montrer réaliste quant à son impact immédiat sur l'emploi et la mobilité du travail.

### III. ET LA SUISSE

Je voudrais, pour conclure, dire quelques mots de la position de la Suisse par rapport à la mobilité internationale des travailleurs, en particulier dans la perspective de l'échéance communautaire de 1993.

Si nous regardons ce qui s'est passé au cours des quarante dernières années, il apparaît clairement que la Suisse a été partie intégrante de l'espace migratoire européen, et qu'à certains égards, en laissant de côté quelques spécificités institutionnelles, l'exemple suisse peut être considéré comme un exemple-type du développement de la dynamique migratoire. Il apparaît également que le fait d'être en dehors de la CEE ne s'est pas traduit par une proportion faible d'immigrants communautaires, tout au contraire. Les ressortissants de la CEE représentent actuellement en Suisse les 3/4 des effectifs étrangers, alors que - pour les raisons déjà évoquées - la proportion n'est que de 38% dans les pays de la CEE eux-mêmes.

La fermeture des frontières par les pays d'immigration en 1974, a renforcé l'interdépendance des marchés du travail, et à défaut d'une politique migratoire commune, aucun pays de la CEE ne pourrait envisager - de façon permanente - une politique migratoire qui lui serait propre. Cette contrainte pèse également sur la Suisse. Il lui serait difficile de se tenir à l'écart et, par exemple, sous la pression de la demande de travail, d'ouvrir ses frontières, alors qu'elles resteraient fermées ailleurs.

L'incidence que pourrait avoir l'échéance de 1993 se pose à deux niveaux. Le premier, et qui déborde mon propos, est celui de l'effet de 1993 sur l'économie suisse, et par voie de conséquence sur le marché du travail. Plus modestement, je m'attacherai aux implications liées à la libre circulation des travailleurs. A cet égard, il est une inquiétude qui me paraît injustifiée. La libre circulation des travailleurs salariés ressortissants de la CEE, à l'intérieur de la CEE, ne devrait pas se traduire par une diminution de l'incitation de ces travailleurs à venir en Suisse. S'il est hautement probable qu'à terme la proportion des travailleurs non communautaires est appelée à s'accroître, cela tiendra davantage à l'augmentation de ces flux qu'à l'incidence de la libre circulation intra-communautaire. Cela ne change rien au résultat, mais une erreur de diagnostic sur les causes de cette tendance induirait en erreur sur les remèdes à y apporter. A terme, une telle évolution infléchira la nature du problème de l'immigration étrangère en Suisse, qui pourrait évoluer vers une situation à la française ou à l'allemande, marquée par une plus grande hétérogénéité des communautés d'étrangers. Il y a aussi le risque de voir les ressortissants suisses se trouver en situation défavorable par rapport aux ressortissants communautaires, si la stratégie des entreprises suisses les conduit à encourager une certaine émigration temporaire de personnel qualifié pour pénétrer le marché commun. A plus long terme, ce qui me paraît important, et ce sera ma conclusion, c'est de prévoir les modalités qui permettront d'éviter que les jeunes Suisses restent à l'écart de l'opportunité exceptionnelle qui est désormais offerte par la CEE, au travers de programmes d'échanges d'étudiants et de professeurs - du type Erasmus - d'acquérir une formation de qualité et adaptée à un espace européen. Je sais que ce souci est partagé par nos collègues et l'invitation qui m'a été

faite de m'adresser à cette illustre Assemblée témoigne de leur capacité à dépasser les frontières et à anticiper le changement.